

La Chambre d'Agriculture des Landes, réunie en session le 25 septembre 2017 à Mont de Marsan, sous la présidence de Dominique Graciet.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

Motion proposée par les élus de la Coordination Rurale des Landes relative aux Etats Généraux de l'Alimentation

Considérant que :

- les États Généraux de l'Alimentation ont comme objectif n°2 de « permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes » ;
- les agriculteurs, dans leur grande majorité, n'arrivent plus à vivre dignement de leur travail puisque 50 % des agriculteurs affichent des revenus à 350 € par mois, aides PAC incluses (source MSA, 2016) ;
- les prix payés aux agriculteurs, dans leur grande majorité, sont inférieurs à leur coût de revient, ce qui ne peut être qualifié de « juste » ;
- la PAC est responsable de la situation agricole ;
- les normes sanitaires, environnementales, sociales et fiscales de la France ne permettent pas aux agriculteurs de produire aux cours mondiaux ;
- les agriculteurs sont la variable d'ajustement de la course aux prix bas des industriels et des distributeurs ;
- le consommateur est en recherche de produits locaux, sains et de qualité.

La Chambre d'agriculture demande que les États Généraux de l'Alimentation aboutissent à :

- jeter les bases d'un nouveau contrat entre les agriculteurs et la société ;
- permettre aux consommateurs de se rendre compte des complexités de l'agriculture française, souvent stigmatisée, et de sa très grande qualité sanitaire et gustative ;
- mettre en évidence le déficit commercial de la France et sa dépendance alimentaire aux importations ;
- rétablir l'équité dans les relations entre les agriculteurs, leurs coopératives, leurs fournisseurs et leurs clients ;
- redonner de la liberté aux agriculteurs ;
- créer le socle français d'une position sur la PAC 2020.